

NOTICE TECHNIQUE POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Vous souhaitez poursuivre un ou plusieurs projets en Prévention et Promotion de la Santé (PPS) et/ou en Santé Environnementale (SE) sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Une seule procédure est mise en place avec un dossier de demande de financement et un calendrier commun.

CALENDRIER

Date limite de dépôt des
demandes

Vous souhaitez :

- Reconduire un projet déjà financé en 2021 par l'ARS **1^{er} avril 2022**

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de formuler votre demande, vous trouverez ci-joint les supports Excel à compléter et à renvoyer accompagnés des pièces administratives fixées par le Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Afin de vérifier la complétude de votre dossier avant envoi à l'ARS, vous pouvez vous aider de l'onglet « Pièces à joindre » présent dans chaque support Excel.

**TOUT DOSSIER INCOMPLÉT (pièces manquantes) ET/OU INSUFISAMMENT RENSEIGNÉ SERA
SYSTÉMATIQUEMENT REJETÉ ET DONC NON INSTRUIT**

Vous trouverez :

- Une partie « organisme » à compléter **une seule fois**
- Une fiche « Déclaration sur l'honneur » ou « Attestation sur l'honneur » à compléter **1 fois par dépôt en cumulant tous les projets**
- Une partie « projet 2022 » à compléter **pour chacun de vos projets**. Le bilan de ce dernier sera à transmettre au mois de mars 2023 (Cf. onglets Fiches 6-1, 6-2, 6-3).

**L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS COMPLÉTÉS EST À TRANSMETTRE UNIQUEMENT AU FORMAT
DÉMATÉRIALISÉ**

AVANT DE COMMENCER LA SAISIE DES FORMULAIRES

- Pour bénéficier d'une subvention, vous devez obligatoirement disposer d'un numéro SIRET actif.** Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la Direction Régionale de l'INSEE; cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <https://www.insee.fr/fr/accueil>)
- Votre adresse sur le dossier de demande de subvention doit être identique à celle mentionnée sur votre RIB ainsi que sur la fiche INSEE.** Pour vérifier cette concordance, télécharger la fiche INSEE : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/jsp/avis-formulaire.jsp>
- L'intégralité des supports Excel précités est à sauvegarder sur votre poste informatique.**

AU MOMENT DE LA SAISIE DES FORMULAIRES

- Les champs encadrés de rouge sont obligatoires** et doivent être renseignés (au besoin par la valeur 0 pour les données chiffrées)
- N'oubliez pas **d'enregistrer votre formulaire une fois complété pour en conserver une copie** avant de procéder à **l'envoi uniquement par courriel et sous format Excel**.

QUELLES PIÈCES DEVEZ-VOUS JOINDRE A VOTRE DEMANDE ?

Partie "Organisme"	<p>- Support « organisme »</p> <p>+ - RIB</p> <p>+ - Fiche INSEE (de moins de 3 mois)</p>	} À la même adresse
Une fiche « Déclaration sur l'honneur » ou « Attestation sur l'honneur »	-Attestation ou déclaration sur l'honneur complétée et signée (regroupant tous les projets concernés par l'envoi)	
Projet 2022	- Le bilan 2021 du projet au 31/12/2021 (Cf. les onglets 6.1, 6.2 et 6.3 du Dossier Projet 2021)	
	+ -Support « Projet 2022 » (Cf. les onglets 3.1 et 3.2 du Dossier Projet 2022)	

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION ?

Votre projet se déploie au niveau départemental ?

➔ Veuillez adresser votre demande au service (PPS ou SE) de la Délégation Départementale concernée.

Votre projet se déploie sur plusieurs départements voire l'ensemble de la région ?

➔ Veuillez adresser votre demande au Pôle régional concerné (PPS ou SE) avec une copie pour chaque service de la Délégation Départementale concernée.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées électroniques des différents interlocuteurs de l'ARS.

COMPTE TENU DE LA FORTE MOBILISATION DES ÉQUIPES DE L'ARS SUR LA GESTION DE LA CRISE LIÉE À LA COVID-19, CES DERNIÈRES SERONT UNIQUEMENT JOIGNABLES PAR COURRIEL

Département	Adresse de contact PPS	Adresse de contact PSE
Charente	ars-dd16-pps@ars.sante.fr	ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr
Charente-Maritime	ars-dd17-pps@ars.sante.fr	ars-dd17-sante-environnement@ars.sante.fr
Corrèze	ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr	ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr
Creuse	ars-dd23-sante-publique@ars.sante.fr	ars-dd23-sante-publique@ars.sante.fr
Dordogne	ars-dd24-sante-publique@ars.sante.fr	ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr
Gironde	ars-dd33-sante-publique@ars.sante.fr	ars-dd33-sante-publique@ars.sante.fr
Landes	ars-dd40-sante-publique@ars.sante.fr	ars-dd40-sante-publique@ars.sante.fr
Lot-et-Garonne	ars-dd47-pps@ars.sante.fr	ars-dd47-pps@ars.sante.fr
Pyrénées-Atlantiques	ars-dd64-projets-pps@ars.sante.fr	ars-dd64-projets-pps@rs.sante.fr
Deux-Sèvres	ars-dd79-pps@ars.sante.fr	ars-dd79-pps@ars.sante.fr
Vienne	ars-dd86-pps@ars.sante.fr	ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr
Haute-Vienne	ars-dd87-sante-publique@ars.sante.fr	ars-dd87-sante-publique@ars.sante.fr
Régional	ars-na-projets-pps@ars.sante.fr	ars-na-projets-pse@ars.sante.fr